

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 D 90059

Numéro SIREN : 775 633 357

Nom ou dénomination : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2024 sous le numéro de dépôt 1093



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1

BILAN - ACTIF

DEPOT N° DGFIP N° 2050 2023

DU - 6 FEV. 2024

1093

Désignation de l'entreprise : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0000 HENRI MONDOR - 63360 SAINT BEAUZIRE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 7 5 6 3 3 3 5 7 0 0 2 4 6 Néant *

Exercice N clos le, 30/06/2023

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB 275 200	AC 275 200	0	
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF 8 129 359	AG 7 136 680	992 679	
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ 32 014	AK	32 014	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN 5 046 093	AO 1 533 657	3 512 436	
		Constructions	AP 88 844 977	AQ 58 634 785	30 210 192	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 62 826 396	AS 51 949 963	10 876 434	
		Autres immobilisations corporelles	AT 3 299 460	AU 2 581 393	718 067	
		Immobilisations en cours	AV 10 621 378	AW	10 621 378	
		Avances et acomptes	AX	AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
			Autres participations	CU 242 695 755	CV	242 695 755
			Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD 1 045 014		BE 205 724	839 290		
Prêts	BF 156 171	BG 362	155 809			
Autres immobilisations financières*	BH 483 863	BI	483 863			
TOTAL (II)		BJ 423 455 680	BK 122 317 764	301 137 917		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL 17 002 054	BM 89 991	16 912 062	
		En cours de production de biens	BN 2 836 048	BO	2 836 048	
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR 10 917 534	BS 85 978	10 831 556	
		Marchandises	BT 115 789	BU 11 565	104 224	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV 10 582 674	BW	10 582 674	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX 102 307 608	BY 73 340	102 234 268	
		Autres créances (3)	BZ 104 444 598	CA 105 913	104 338 685	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB 3 473	CC	3 473	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE		
	Disponibilités	CF 346 400	CG	346 400		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH 1 641 496	CI	1 641 496		
	TOTAL (III)	CJ 250 197 673	CK	366 788		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 673 653 354	IA 122 684 552	550 968 802		

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an CR 29 158

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN		Néant <input type="checkbox"/>	*	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 414 659.....)	DA			15 418 132	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			15 400	
	Réserve légale (3)	DD			15 329 380	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			10 054 657	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			40 276 089	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			204 590 673	
	Report à nouveau	DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			12 245 331	
	Subventions d'investissement	DJ			314 038	
	Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)				DL	298 243 699
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)				DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ			533 532	
	TOTAL (III)				DR	533 532
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			37 852 414	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			224 754	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			73 350 451	
	Dettes fiscales et sociales	DY			5 688 120	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			7 373 704	
	Autres dettes	EA			126 744 587	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			957 541	
TOTAL (IV)				EC	252 191 571	
Écarts de conversion passif* (V)				ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	550 968 802	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont	{ Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
			1D			
			1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			250 091 571		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			35 006 938		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN				Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 253 037	FB		FC 3 253 037	
	Production vendue { biens * services *	FD	254 893 781	FE	5 516 915	FF 260 410 696	
		FG	10 233 382	FH	8 926	FI 10 242 308	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	268 380 201	FK	5 525 840	FL 273 906 041	
	Production stockée*					FM 2 630 766	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO 32 960	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP 2 860 663	
	Autres produits (1) (11)					FQ 312 951	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR 279 743 381
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 2 099 348	
	Variation de stock (marchandises)*					FT -36 704	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU 215 930 130	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV -1 677 613	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 27 252 952	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX 1 334 285	
	Salaires et traitements*					FY 19 199 565	
	Charges sociales (10)					FZ 6 954 238	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA 4 731 015
							GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC 193 096
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD 73 688	
	Autres charges (12)					GE 792 507	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF 276 846 508	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG 2 896 874	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH (III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI (IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ 11 956 116	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK 2 478 558	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL 24 554	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP 14 459 229	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 5 959 934	
	Différences négatives de change					GS 2 420	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU 5 962 353	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV 8 496 875	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW 11 393 749	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 588 672	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 1 114	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC 2 756 372	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 3 346 158	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 1 986 060	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF 89 066	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG 100 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 2 175 126	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI 1 171 032	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK 319 450	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 297 548 768	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 285 303 437	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN 12 245 331	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY 162 186
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP 30 350
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ 14 398 287
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1 2 398 896
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3 150 000	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4 788 239	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7)	joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N	
			Charges exceptionnelles Produits exceptionnels	
	PCEA IMMO FI NON CON		176	
	QP SUBVENTION INVESTISSEMENT VIREE AU RESULTAT		938	
	RBT ASSURANCE SINISTRE GRELE		1 862 704	
	RBT CREANCE IRRECOUVRABLE		33 958	
	RBT TICGN		554 714	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	275 200	D8		D9	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	8 348 653	KE		KF	45 426	
CORPORELLES	Terrains					KG	4 946 093	KH		KI	100 000	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	74 607 449	KK		KL	1 645 254	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	3 558 155	KN		KO	0	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	7 095 476	KQ		KR	2 185 467	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	60 470 689	KT		KU	2 355 707	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	2 497 652	KW		KX	57 251	
		Matériel de transport*				KY	162 719	KZ		LA	0	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	565 686	LC		LD	16 153	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	6 297 143	LI		LJ	7 738 375	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	160 201 063	LO		LP	14 098 206	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	237 728 477	8V		8W	4 967 278
Autres titres immobilisés					IP	1 045 190	IR		IS	0		
Prêts et autres immobilisations financières					IT	1 891 566	IU		IV	523 505		
TOTAL IV					LQ	240 665 233	LR		LS	5 490 783		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	409 490 149	ØH		ØJ	19 634 415		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
						1		2		3		
										4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ	275 200	DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	11 474	LV	221 233	LW	8 161 373	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	5 046 093	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	76 252 704	
		Sur sol d'autrui				IR		MD	246 824	ME	3 311 331	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH	9 280 943	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	62 826 396	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers				IU		MM		MN	2 554 903	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	162 719	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	581 838	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY	3 325 250	MZ	88 890	NA	10 621 378	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
TOTAL III					IY	3 325 250	NG	335 714	NH	170 638 304		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	242 695 755	
	Autres titres immobilisés					II		2B	176	2C	1 045 014	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	1 775 037	2F	640 034	
	TOTAL IV					I3		NJ	1 775 213	NK	244 380 804	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	3 336 724	ØK	2 332 160	ØL	423 455 680	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2023
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/06/2023

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

 1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN</u>										Néant <input type="checkbox"/> *									
CADRE A																			
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement			CY 275 200			EL 0			EM			EN 275 200							
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ							
Autres immobilisations incorporelles			PE 6 835 439			PF 522 474			PG 221 233			PH 7 136 680							
TOTAL I			RK 7 110 639			RM 522 474			RN 221 233			RO 7 411 880							
Terrains			PI 1 526 635			PJ 7 022			PK			PL 1 533 657							
Constructions			PM 52 247 244			PN 1 550 490			PO			PQ 53 797 734							
			PR 3 527 743			PS 2 803			PT 246 824			PU 3 283 721							
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV 949 420			PW 603 910			PX			PY 1 553 330							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ 50 062 753			QA 1 887 210			QB			QC 51 949 963							
Autres immobilisations			QD 1 855 775			QE 101 389			QF			QG 1 957 164							
			QH 111 676			QI 14 027			QJ			QK 125 703							
corporelles			QL 456 836			QM 41 689			QN			QO 498 525							
			QP			QR			QS			QT							
TOTAL II			QU 110 738 082			QV 4 208 541			QW 246 824			QX 114 699 798							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN 117 848 720			ØP 4 731 015			ØQ 468 057			ØR 122 111 678							
CADRE B																			
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																			
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6											
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV											
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1											
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD											
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8											
Constructions		Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6									
		Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4									
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2											
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9											
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7									
		Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5									
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3											
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1											
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8											
Frais d'acquisition de titres de participation		TOTAL III						NL	NM	NO									
Total général (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV											
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ						
CADRE C																			
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9				Z8							
Primes de remboursement des obligations								SP				SR							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAINNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 388 512	5W	173 688	5X	1 028 668	5Y	533 532
	TOTAL II	5Z	1 388 512	TV	173 688	TW	1 028 668	TX	533 532
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	206 086	Ø7	0	Ø8	Ø9	206 086
	Sur stocks et en cours	6N	242 599	6P	187 535	6R	242 599	6S	187 535
	Sur comptes clients	6T	76 458	6U	688	6V	3 805	6W	73 340
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	181 402	6Y	4 874	6Z	80 363	7A	105 913
	TOTAL III	7B	706 545	TY	193 096	TZ	326 767	UA	572 874
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	2 095 057	UB	366 784	UC	1 355 435	UD	1 106 406
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	266 784	UF	461 767			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ	100 000	UK	893 668			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	156 171	UR	82 121	US	74 050				
	Autres immobilisations financières	UT	483 863	UV	483 863	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	102 307 608		102 307 608						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	8 846		8 846						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	22 759		22 759						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	404 960		404 960					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 317 187		6 317 187					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	213 560		201 849		11 711			
		Divers	VP	0		0					
	Groupe et associés (2)	VC	96 292 220		96 292 220						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 188 540		1 188 540						
	Charges constatées d'avance	VS	1 641 496		1 624 049		17 448				
	TOTAUX		VT	209 037 210	VU	208 934 002	VV	103 208			
RENVIS	(1) Montant des	VD	130 240								
	- Prêts accordés en cours d'exercice	VE	198 737								
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF	3 926 220								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)											
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	35 052 414		35 052 414						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 800 000		700 000		2 100 000				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	11 611		11 611						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	73 350 451		73 350 451						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 600 797		2 600 797						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 716 500		1 716 500						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	344 507		344 507						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	341 297		341 297						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	685 019		685 019						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	7 373 704		7 373 704						
Groupe et associés (2)		VI	213 143		213 143						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	126 744 587		126 744 587						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	957 541		957 541						
TOTAUX		VY	252 191 571	VZ	250 091 571		2 100 000				
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	700 000								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 30/06/2023		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	12 245 331	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	45 579	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	9 499	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB)	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	0	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ	0	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	344 507
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	714 285
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
				TOTAL I	WR 13 359 201	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
		- imposées au taux de 0 %				
		- imposées au taux de 19 %				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
		- imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						
Produit net des actions et parts d'intérêts :				2A	597 806	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
Majoration d'amortissement*					XD	
Mesures d'incitation	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
	Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodeciet)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI	25 057	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD				
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	1 378 028	
bénéfice (I moins II)						
déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	0	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	1 378 028	
				XO		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN			Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y	
		8Z	9A	
		9B	9C	
Provisions pour dépréciation *		9D	9E	
		9F	9G	
		9H	9J	
Charges à payer		9K	9L	
		9M	9N	
		9P	9R	
		9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO	
		▼ ligne WI	▼ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

- (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
- (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN</u>							Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB		
						- Autres réserves	ZD	1 331 140	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	12 414 734		Dividendes		ZE	7 809 211	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF	3 274 384	
	TOTAL I	ØF	12 414 734		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	0	
			TOTAL II		ZH	12 414 734			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		YQ	30 350	
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT	10 241 741
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	1 967 625	XQ	2 584 377	
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	946 910
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	1 327 477
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV	
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	137 515	ST	12 152 446	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	27 252 952
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		9Z	821 099	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	1 334 285	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	6 104 147
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	21 451 003
DIVERS	- Montant brut des salaires *							ØB	16 549 111
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	5,09 %
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN Néant *

<p>① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés</p> <p>② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu</p>	<p>Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .</p> <p>Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i>-0 bis du CGI) ① *.</p> <p>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i>-0 du CGI) ① *.</p>
--	--

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant []*

EXERCICE CLOS LE 30/06/2023

N° SIRET 7 7 5 6 3 3 3 5 7 0 0 2 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN

ADRESSE (voie) 0000 HENRI MONDOR -

CODE POSTAL 63360 VILLE SAINT BEAUZIRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 449

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 654

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2023

N° SIRET 7 7 5 6 3 3 3 5 7 0 0 2 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN

ADRESSE (voie) 0000 HENRI MONDOR -

CODE POSTAL 63360 VILLE SAINT BEAUZIRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 5

Forme juridique SA Dénomination TARDIF TIVAGRAIN

N° SIREN (si société établie en France) 320816242 % de détention 99,99

Adresse : N° Voie PONTMORT

Code Postal 63200 Commune CHAMBARON SUR MORGE Pays

Forme juridique SAS Dénomination SELIA

N° SIREN (si société établie en France) 301861886 % de détention 98,62

Adresse : N° Voie BIOPOLE CLERMONT LIMAGNE

Code Postal 63360 Commune SAINT BEAUZIRE Pays

Forme juridique SA Dénomination GROUPE LIMAGRAIN HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) 322791039 % de détention 70,24

Adresse : N° Voie BIOPOLE CLERMONT LIMAGNE

Code Postal 63360 Commune SAINT BEAUZIRE Pays

Forme juridique SCA Dénomination VALGRAIN

N° SIREN (si société établie en France) 324204098 % de détention 24,14

Adresse : N° Voie ZA DE SAULCE

Code Postal 26740 Commune LES TOURETTES Pays

Forme juridique sas Dénomination LIMAGRAIN PARTICIPATIONS

N° SIREN (si société établie en France) 951599158 % de détention 100,00

Adresse : N° Voie BIOPOLE CLERMONT LIMAGNE

Code Postal 63360 Commune SAINT BEAUZIRE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01/07/2022	et clos le	30/06/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN		HENRI MONDOR - BIOPOLE CLERMONT LIMAGNE 63360 SAINT BEAUZIRE	
SIRET	7 7 5 6 3 3 3 5 7 0 0 2 4 6		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
0 HENRI MONDOR - BIOPOLE CLERMONT LIMAGNE 63360 SAINT BEAUZIRE			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Production, stockage, transformation et	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	---	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	1 378 028	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 quinquies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbG/DAG4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du prestataire :			
- du comptable :			
- du conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)
				(f)
				(g)
				(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	5	6	7	8	

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN

Société Coopérative Agricole à capital variable

Siège social : Biopôle Clermont Limagne - Rue Henri Mondor – 63360 SAINT-BEAUZIRE
775 633 357 RCS CLERMONT-FERRAND

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre Coopérative.

Nous vous rendrons compte de l'activité de la Coopérative au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023 et soumettrons à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice, le renouvellement des mandats des administrateurs sortants et le remplacement du Commissaire aux comptes suppléant.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023, ainsi que tous les documents sociaux, rapports et autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition au siège social de notre Coopérative dans les délais et conditions prévus par la loi.

I - ACTIVITES DE LA COOPERATIVE ET DE SES FILIALES

Au cours de l'exercice 2022-2023, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net hors taxes (y compris production vendue de services) de 273 906 040,90 euros contre 213 408 597,04 euros l'exercice précédent, soit en augmentation de 28,35 %.

Le résultat de l'exercice écoulé se traduit par un excédent de 12 245 330,96 euros.

a) Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Les comptes sociaux de la Coopérative sont établis conformément à la réglementation française.

Les principaux faits marquants sur l'exercice ont été les suivants :

- pour répondre aux obligations de la loi Egalim sur la séparation de la vente et du conseil (être propriétaire du stock pour appliquer le traitement sur la semence), les semences sont cédées à Limagrain Europe au stade produit fini. Ce changement a conduit notamment à racheter à Limagrain Europe le stock report localisé sur Ennezat en début d'exercice pour près de 41 M€
- la Coopérative a procédé à l'acquisition de 119 039 titres Vilmorin & Cie pour un montant total de 4,9 M€. Des prises de participations dans les sociétés, nouvellement créées, SOREALIM (1 titres à 10€) et LG Participation (100 titres à 10 €, soit 100%) ont aussi été réalisées
- la Coopérative a financé à hauteur de 50 M€ au travers d'une avance de compte courant à LG Participations l'opération de sortie en bourse de Vilmorin & Cie
- le rachat à Limagrain Ingrédients du site de Bouzel qui intègre un terrain ainsi que des silos et entrepôts pour un montant de 1 M€. Les travaux de réaménagement du site sont en cours dont 1,3 M€ comptabilisés dans les comptes du 30 juin 2023

En ce qui concerne plus particulièrement l'activité courante, la Coopérative a continué sur l'exercice 2022-2023 de se positionner au service de ses adhérents sur ses trois métiers principaux que sont la production de semences (principalement maïs et tournesol), la collecte de céréales (principalement à destination de ses filières internes) et la distribution d'approvisionnements (semences). L'activité de services aux exploitations agricoles s'est également poursuivie sur cet exercice. L'analyse par grande activité est détaillée ci-dessous.

■ Production de semences

L'activité de Production de Semences sur l'exercice 2022-2023 a été marquée par différents changements :
A compter de 2022-2023, la Coopérative ne peut plus appliquer des traitements de semences pour le compte d'un tiers (conséquence loi Egalim). Ce changement implique sur l'exercice 2022-2023 pour la Coopérative de ne plus réaliser de prestation de service (calibrage et conditionnement) et d'acheter le stock report du début d'exercice (41 M€ en 22/23).

Le chiffre d'affaires de la production de semences s'élève à 162 501 k€ contre 107 963 k€ l'exercice précédent (+ 54 538 k€ ; + 51%).

Maïs Hybrides Commerciaux : Le chiffre d'affaires s'élève à 111 312 k€ contre 86 362 k€ l'exercice précédent (+ 24 950 k€ ; + 29 %).

Les surfaces récoltées (toutes zones confondues) se montent à 7 297 ha contre 10 465 ha en 2021-2022 :

- Les surfaces produites en Limagne sont en légère progression : 6 313 ha sur 2022-2023 (contre 6 137 ha sur 2021-2022)
- Les surfaces produites en Vallée du Rhône (984 ha) sont stables
- A partir de l'exercice 2022-2023, les partenaires contractualisent avec Limagrain Europe. Les surfaces récoltées sur les zones partenaires en 2021-2022 étaient de 3 344 ha

Le rendement de 173,4 doses/ha (toutes zones confondues) est en nette diminution par rapport à 2021-2022 :

Alors que la récolte 2021 avait bénéficié d'un bon niveau pluviométrique sans épisode de forte chaleur, la récolte 2022 a été marquée par un fort déficit de pluviométrie pendant la période de fécondation sans compensation par l'irrigation (restriction d'irrigation).

- En zone Limagne : le rendement moyen s'établit à 176,1 doses/ha (contre 212,6 Doses/ha en 2021-2022, soit - 17 %).
- En Vallée du Rhône : le rendement moyen s'établit à 156,1 doses/ha (contre 233,1 Doses/ha en 2021-2022, soit - 33 %).

Tournesol Hybrides Commerciaux : Le chiffre d'affaires s'élève à 23 897 k€ contre 9 848 k€ l'exercice précédent, soit une progression de 143 %.

Les surfaces récoltées (toutes zones confondues) se montent à 1 699 ha contre 1 892 ha en 2021-2022 :

- Les surfaces en Limagne atteignent 531 ha contre 593 ha l'exercice précédent, soit une diminution de 10 %.
- Les surfaces de Valgrain atteignent 1 168 ha contre 1 289 ha l'exercice précédent, soit une diminution de 9 %.

Les rendements sont en recul par rapport à l'exercice précédent avec 92,6 doses/ha :

- Rendements en zone Valgrain en recul : 75,8 doses/ha (soit - 15 %).
- Rendements en zone Limagne en hausse : 129,6 doses/ha (soit + 23 %).

Semences de bases Maïs et Tournesol : Le chiffre d'affaires s'élève à 21 034 k€ contre 5 263 k€ l'exercice précédent (soit + 300 %).

Les surfaces récoltées en semences de base maïs (119 ha toutes zones confondues) sont en diminution de 19 %.

Les rendements des semences de base maïs (19,7 q/ha) sont en baisse de 38,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Autres semences (dont Potagères, Colza & céréales à paille Circuit long) : le chiffre d'affaires s'élève à 6 258 k€ contre 6 489 k€ en 2021-2022.

Synthèse des Plans de Production :

ACTIVITES PRODUCTION DE SEMENCES (en ha)	Récolte 2021 2021-2022	Récolte 2022 2022-2023
Maïs (HC et SB) toutes zones	10 612	7 416
Tournesol (HC et SB) toutes zones	1 959	1 766
Haricot semences	62	65
Autres potagères de plein champ à grosses graines	160	162
Total semences (en hectares)	12 793	9 409

■ **Activité « Métiers du grain » : collecte de céréales et d'oléo-protéagineux**

Le chiffre d'affaires, y compris les prestations de services, s'élève à 99 481 k€ contre 83 058 k€ l'exercice précédent, soit une progression de 20 % par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait des cours élevés notamment sur le premier semestre de l'exercice.

Blé : Le chiffre d'affaires s'élève à 53 322 k€ contre 48 394 k€ l'exercice précédent, en progression de 4 928 k€ (soit + 10 %).

Le prix moyen de vente s'établit à 354 €/T sur 2022-2023, soit + 77 €/T par rapport à l'exercice précédent, ce qui représente une progression de chiffre d'affaires de 13 375 k€.

Les quantités vendues (151 kT sur 2022-2023) sont en recul de 24 kT par rapport à 2021-2022.

Les quantités apportées (113 kT sur 2022-2023) sont en recul de 9 kT par rapport à 2021-2022 (- 7 %). Les rendements atteignent 5,6 T/ha contre 5,8 T/ha sur la récolte 2021. Les surfaces mises en culture en contrat prix moyen de campagne (19 158 Ha) sont en recul de 8,4 %.

Les quantités d'achats extérieurs se montent à 34,4 kT (contre 45,7 kT sur 2021-2022).

Maïs (semoulier et grain) : Le chiffre d'affaires s'élève à 27 664 k€ contre 20 857 k€ l'exercice précédent, en progression de 6 807 k€ (+ 33 %).

Les prix moyens de vente s'établissent à 317 €/T sur l'exercice 2022-2023, soit + 58 €/T, ce qui représente une progression de chiffre d'affaires de 4 715 k€ par rapport à l'exercice 2021-2022.

Les quantités vendues (87 kT sur 2022-2023) sont en progression de 6,6 kT, ce qui engendre une progression du chiffre d'affaires de 2 092 k€.

Les rendements en maïs semoulier (7,8 T/ha) sont en diminution par rapport à 2021-2022 (9,7 T/ha).

Les surfaces en maïs semoulier (7 268ha pour 2022-2023) sont stables avec l'exercice 2021-2022 (7 350ha).

Oléo-protéagineux et autres céréales : Le chiffre d'affaires s'élève à 16 125 k€ contre 11 726 k€ en 2021-2022 (+ 4 399 k€).

Le prix moyen de vente des oléo-protéagineux a nettement progressé sur l'exercice 2022-2023 (653,4 €/T, soit + 55,4 €/T) ce qui impacte positivement le chiffre d'affaires (+ 1 147 k€).

Les quantités vendues en Oléo-protéagineux (20 706 T) sont en augmentation de 24 % (+ 4 054 T), ce se traduit par une progression de chiffre d'affaires de +2 424K€ par rapport à l'exercice précédent.

Synthèse de la collecte :

ACTIVITES COLLECTE DE CEREALES ET D'OLEOPROTEAGINEUX (en tonnes)	Récolte 2021 2021-2022	Récolte 2022 2022-2023
Blé	122 050	113 267
Maïs	75 223	61 131
Oléagineux- protéagineux	11 925	13 413
Autres céréales	4 455	3 678
Achats extérieurs	75 977	65 667
Total collecte (en tonnes)	289 630	257 156

■ Autres activités dont « Vigne » et Diversification

Le chiffre d'affaires des autres activités est de 1 719 k€ contre 1 029 k€ l'exercice 2021-2022.

L'activité Vigne a généré un chiffre d'affaires de 1 059 k€ contre 690 k€ l'exercice précédent, en hausse de + 53 %.

L'activité diversification a généré un chiffre d'affaires de 660 k€ contre 339 k€ pour l'exercice 2021-2022.

- Lentilles : le chiffre d'affaires sur 2022-2023 s'élève à 238k€ (contre 31k€ en 21/22) pour 137t
- Pois chiche : le chiffre d'affaires généré sur 2022-2023 est de 91 k€ pour 139t (contre 23k€ en 2021-2022)
- Haricots : le chiffre d'affaires pour 2022-2023 est de 119 k€ (78t) contre 77 k€ en 2021-2022
- Luzerne : la vente de luzerne (725 T) a généré un chiffre d'affaires de 148 k€ contre 120 k€ en 2021-2022.

■ Activité « Distribution »

Le chiffre d'affaires s'élève à 3 251 k€ contre 2 551 k€ l'exercice précédent, en progression de 699 k€.

Répartition du chiffre d'affaires :

ACTIVITES APPROVISIONNEMENT (en k€)	2021-2022	2022-2023
Semences (circuits court et long)	2 475	3 249
Autres	76	2
Total Chiffre d'affaires (en k€)	2 551	3 251

■ Activité « Services »

Le chiffre d'affaires s'élève à 7 502 k€ contre 19 248 k€ l'exercice précédent.

Prestation de semences : à compter de 2022-2023, la coopérative ne peut plus appliquer des traitements de semences pour le compte d'un tiers. La coopérative ne facture donc plus de prestation de service (calibrage et conditionnement) et cède à Limagrain Europe les semences au stade produit fini. Le chiffre d'affaires correspondant aux deux prestations pour l'exercice 2021-2022 était de 11 944 k€.

Répartition du chiffre d'affaires :

ACTIVITES SERVICES (en k€)	2021-2022	2022-2023
ATSF maïs et blé	2 493	2 453
Prestations de semences	16 502	4 751
Autres services	253	298
Total Chiffre d'affaires (en k€)	19 248	7 502

Autres services : principalement des prestations (locations) facturées à Proxiel pour 134 k€, des prestations Limagine pour 92 k€ et la facturation du Conseil pour 28 k€.

Le résultat financier de la Coopérative s'élève à 8 497 k€ contre 7 624 k€ sur l'exercice 2021-2022, en augmentation de 11,45 %.

b) Evénements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice écoulé et la date à laquelle le rapport est établi

Nous vous informons qu'aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice écoulé et la date à laquelle ce rapport a été établi.

c) Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs stratégiques de la Coopérative sont :

- de poursuivre le développement de nouvelles filières de valorisation pour nos adhérents
- d'améliorer significativement la sécurité au travail en poursuivant notamment la baisse du nombre d'accidents

d) Instruments financiers à terme dont le sous-jacent est constitué en tout ou partie d'une matière première agricole

Compte tenu de la volatilité des cours des matières premières, la Coopérative opère sur les marchés Euronext afin de gérer les risques liés à son activité de collecte-vente sur les marchés physiques de blé, maïs et colza, grâce aux contrats dérivés correspondants. Les positions prises sur ces contrats sont des positions de couverture, toujours inférieures en quantité aux tonnages physiques de son activité principale de filière et aux positions ouvertes totales du marché, par échéance et toutes échéances. Les instruments financiers utilisés au 30 juin 2023 sont des contrats à terme et des options.

La Coopérative suit les principes du guide de gestion des risques de La Coopération Agricole dont les principes généraux définissent les objectifs, outils, pratiques et limites autorisées en termes d'utilisation des marchés dérivés concernés.

Le Conseil d'Administration de la Coopérative détient le pouvoir décisionnaire en matière d'utilisation des instruments financiers, de prise de positions de couverture sur les contrats sous-jacents et d'achat d'options correspondantes. La mise en œuvre des stratégies de couvertures est effectuée sous le contrôle de la Direction Générale Opérationnelle par les responsables des marchés dérivés et le responsable commercial. Un contrôle des opérations est également réalisé par la Direction Administrative et Financière de la Coopérative.

Enfin, un comité commercial a été créé. Il est piloté par le Directeur Général Opérationnel et se réunit chaque mois afin d'assurer la coordination et la surveillance de cette activité.

II - ACTIVITE DES SOCIETES CONTROLEES ET DES PARTICIPATIONS

■ **Groupe Limagrain Holding**

La Coopérative détient une participation de 70,24 % dans le capital de Groupe Limagrain Holding.

Groupe Limagrain Holding, qui constitue la société pivot regroupant les principales participations du Groupe, a trois missions : le management du Groupe, la gestion financière du Groupe et la gestion de ses participations.

Groupe Limagrain Holding détenait principalement au 30 juin 2023 :

- 58,69 % de Vilmorin & Cie
- 95,06 % de Jacquet Brossard
- 99,58 % de Limagrain Ingrédients

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 16,7 M€ contre 15 M€ l'an dernier. Il est constitué pour l'essentiel des prestations de management.

Le montant des dividendes perçus par Groupe Limagrain Holding s'est élevé à 21,5 M€ contre 25 M€ l'an dernier, en provenance pour l'essentiel de Vilmorin & Cie.

Compte tenu de ces différentes opérations, le résultat net de Groupe Limagrain Holding est un bénéfice de 11,1 M€ contre un bénéfice de 15 M€ l'année précédente.

■ **Selia**

La Coopérative détient une participation de 98,62 % dans le capital de Selia. Il est à noter que Selia détient 15,40 % de Groupe Limagrain Holding, 5,52 % de Vilmorin & Cie et 50 % de Desprat & Saint Verny.

Le chiffre d'affaires de Selia pour l'exercice 2022-2023 s'élève à 33,1 M€. Le résultat est un bénéfice de 1,3 M€.

■ **Tardif Tivagrain**

La Coopérative détient une participation de 99,99 % dans le capital de Tardif Tivagrain.

Le chiffre d'affaires de Tardif Tivagrain s'élève à 22 M€. Le résultat est une perte de 471,2 k€.

■ **Vilmorin & Cie**

La Coopérative détient une participation de 7,01 % dans le capital de Vilmorin & Cie.

Vilmorin & Cie est détenu à 77,97 % par l'ensemble du Groupe Limagrain (y compris autocontrôle).

Le chiffre d'affaires s'élève à 104,2 M€. Le résultat est un bénéfice de 69,5 M€.

III - MODE DE GESTION DE L'ENTREPRISE

a) Composition du Conseil d'Administration

L'administration de la société est confiée à un Conseil d'Administration composé de 15 membres dont un Administrateur représentant le collège des associés non-coopérateurs.

b) Rémunération des organes d'administration

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Coopérative du 13 décembre 2022 avait fixé à 350 000 € le montant maximum de l'allocation des indemnités compensatrices de l'activité consacrée à l'administration de la Coopérative pour l'exercice 2022-2023. Le montant de l'allocation versée sur l'exercice 2022-2023 au titre des indemnités compensatrices du temps passé par les Administrateurs s'est élevé à 290 845 €.

Les Administrateurs ont consacré chacun 22 jours de réunion du Conseil d'Administration et 7,5 jours en séminaires. 54 réunions de groupes de travail ou commissions ont eu lieu sur l'exercice 2022-2023.

Les membres du Bureau ont consacré chacun, au titre de leur fonction spécifique 22 jours de réunion du Bureau. Le Président a consacré au titre de ses missions spécifiques de représentation de la Coopérative, 100 jours de réunion.

Sur l'exercice, le taux de participation des Administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration est de 94,45 %.

Le Conseil d'Administration fixe, en début d'année, le barème des indemnités compensatrices du temps passé par les Administrateurs.

Conformément à l'article 30 des statuts de la Coopérative, nous vous prions de statuer sur le montant global des indemnités des Administrateurs pour l'exercice 2023-2024 que nous vous proposons de fixer à la somme maximale de 350 000 €.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Coopérative du 13 décembre 2022 avait fixé à 40 000 € le montant global de l'allocation pour la formation des Administrateurs sur l'exercice 2022-2023. Le montant réellement versé sur l'exercice 2022-2023 au titre de la formation des Administrateurs s'est élevé à 46 320 €.

Conformément à l'article 37 des statuts de la Coopérative, nous vous prions de bien vouloir statuer sur l'allocation globale pour la formation des Administrateurs que nous vous proposons de fixer à la somme de 50 000 € pour l'exercice 2023-2024.

IV - IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, ENGAGEMENTS DE LA COOPERATIVE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Ces informations figureront dans la DPEF (Déclaration de Performance Extra Financière) de votre Coopérative, documentation établie pour l'ensemble des sociétés consolidées par la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN.

V - REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Montant du capital

Le capital social s'élève à 15 418 132 € au 30 juin 2023 contre 14 815 976 euros au 30 juin 2022 dont 2 100 284 euros en parts sociales d'épargne. Le capital social au 30 juin 2023 est en augmentation de 602 156 euros.

Actionnariat

La section des associés non coopérateurs composés des cadres dirigeants du Groupe LIMAGRAIN détient 2,43 % du capital de la coopérative. Dans cette section, un cadre est directement salarié de la coopérative au 30 juin 2023.

VI - RESULTAT

Affectation

L'excédent net de l'exercice clos le 30 juin 2023 est de 12 245 330,96 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L.524-2-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter l'excédent clos le 30 juin 2023 de la façon suivante :

Excédent net de l'exercice au 30 juin 2023	12 245 330,96
Réserves obligatoires	Néant
Réserves indisponibles des opérations avec les tiers non-associés	152 557,29
Réserve légale	Néant
Réserve pour remboursement de parts sociales	Néant
Réserve statutaire	Néant
Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartissable s'élève à :	12 092 773,67
Intérêt aux parts sociales des associés : 2,748 %	423 595,13
Distribution de dividendes reçus au titre des participations visées aux articles L.523-5-1 et L.524-2-1 du Code Rural : 1,60 € par part	6 165 860,80
Répartition de ristournes aux associés coopérateurs	2 453 501,64
Répartition de ristournes sous forme de parts sociales d'épargne	
Constitution d'une provision pour parfaire l'intérêt aux parts sociales	
Constitution d'une provision pour ristournes éventuelles	
Réserve facultative	3 049 816,10

Les ristournes se ventilent ainsi selon les activités :

180,00 € par hectare	pour les cultures de maïs semence, haricots semence et autres potagères de plein champ à grosses graines et tournesol semence
45,00 € par hectare	pour le blé semence, blé meunier et maïs semoulier (variétés réservées), blé améliorant ou de force en filière (variétés non réservées)
135,00 € par unité de 500 m2	pour les tunnels
90,00 € par unité de 1000 m2	pour les potagères fines de plein champ
360,00 € par hectare	pour la vigne
22,50 € par hectare	pour le maïs semoulier en filière (variétés non réservées), les semences de céréales à paille (variétés non réservées) (blé, avoine, orge, seigle, triticale), les blés en filière hors blés améliorants ou de force (variétés non réservées) et les oléagineux en filière
2,55 € par hectare	pour les céréales variétés non réservées (hors blés et maïs semoulier en filières), les oléagineux hors filière, les protéagineux et les légumineuses

VII - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS EXERCICES PRÉCÉDENTS

	Exercices	Dividendes	Avoir fiscal	Revenu réel
N-3	2019 / 2020	1,55	-	-
N-2	2020 / 2021	1,50	-	-
N-1	2021 / 2022	2,11	-	-

VIII - TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des 5 derniers exercices.

En milliers d'euros	22-23	21-22	20-21	19-20	18-19
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	15 418	14 816	15 208	15 329	14 921
Nombre de parts sociales	3 854 533	3 703 994	3 802 105	3 832 345	3 730 291
2. Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires total hors taxes	273 906	213 409	187 795	146 305	174 355
dont France	268 380	206 925	181 449	143 608	167 540
dont Export	5 526	6 483	6 346	2 697	6 815
dont Services	10 315	22 609	21 726	19 782	21 084
Résultat avant impôts sur les sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	14 444	14 617	12 029	12 373	16 223
Résultat après impôts sur les sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	12 245	12 415	6 928	7 006	10 545
Résultat distribué		11 084	6 796	6 335	7 326
Résultat par part sociale en €					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,66	3,83	3,07	3,22	4,28
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,18	3,35	1,82	1,83	2,83
Dividende attribué à chaque part sociale		2,11	1,50	1,55	1,55
3. Effectifs					
Effectif moyen propre	444	452	466	440	436
Masse salariale totale	19 200	17 728	18 560	16 198	16 139

IX - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L.441-14 et D.441-6 I du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après le nombre et le montant toute taxe comprise cumulés des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Annexe 1).

X - CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons de bien vouloir approuver la nouvelle convention réglementée visée à l'article L.225-38 du Code de commerce conclue au cours de l'exercice écoulé.

XI - ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

a) Changement de statut juridique

Nous vous informons du changement de statut juridique du GAEC DORE ALLIER représenté par Monsieur Florent PONCHON qui devient l'EARL DORE ALLIER représentée par Monsieur Florent PONCHON. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce changement.

b) Mandats des Administrateurs

A la suite de la démission de Monsieur Pascal VIGUIER du 10 janvier 2023, nous vous informons ne pas avoir procédé à la nomination provisoire d'un autre Administrateur en remplacement de ce dernier.

Nous vous informons que les mandats des Administrateurs sortants suivants représentant le collège des Associés Coopérateurs arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée :

- Monsieur Eric GRELICHE, représentant l'EARL GRELICHE ERIC,
- Monsieur Joël ARNAUD, représentant l'EARL DU MARAIS,
- Monsieur Etienne BELIN, représentant l'EARL BELIN
- Monsieur Florent PONCHON, représentant l'EARL DORE ALLIER.

Le Conseil d'Administration propose de vous prononcer sur le renouvellement des mandats de Monsieur Eric GRELICHE représentant l'EARL GRELICHE ERIC, Monsieur Joël ARNAUD représentant l'EARL DU MARAIS, Monsieur Etienne BELIN représentant l'EARL BELIN et Monsieur Florent PONCHON représentant l'EARL DORE ALLIER pour une durée de trois années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026.

Monsieur Eric GRELICHE représentant l'EARL GRELICHE ERIC, Monsieur Joël ARNAUD représentant l'EARL DU MARAIS, Monsieur Etienne BELIN représentant l'EARL BELIN et Monsieur Florent PONCHON représentant l'EARL DORE ALLIER ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient le renouvellement de leurs fonctions et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incapacité susceptible de leur en interdire l'exercice.

c) Remplacement de commissaire aux comptes

Nous vous proposons de nommer HOLDING V4, ayant son siège social situé 56 boulevard Gustave Flaubert, 63000 CLERMONT-FERRAND en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de VISAS 4 COMMISSARIAT, en remplacement de GESTION 4 CONSEIL, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2028.

d) Dispositions générales – Méthodes comptables

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Vos Commissaires aux comptes relatent dans leur rapport sur les comptes annuels l'accomplissement de leur mission.

Nous vous demandons, par conséquent, de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont soumises.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner aux administrateurs du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Saint-Beauzire,
Le 23 octobre 2023
Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1 - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Article D.441-6 I)

	Articles D.441 I-1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Articles D.441 I-2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jours et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jours et plus)
(a) tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	82					164	110					126
montant total des factures concernées	800 184	299 258	-15 115	-125 911	-334 426	-176 194	388 899	404 121	79 364	37 248	192 132	712 863
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,29%	0,11%	-0,01%	-0,05%	-0,12%	-0,06%	284 183 243					
pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	273 957 478,56						0,14%	0,14%	0,03%	0,01%	0,07%	0,25%
(b) factures exclues du (a) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(c) délais de paiement de référence utilisés contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce												
délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	délais légaux						délais légaux					

PROCURATION

Je soussigné :

Monsieur Sébastien VIDAL,

Agissant en qualité de Président de la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN (Société Coopérative Agricole à capital social variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 775 633 357),

Donne par ces présentes, pouvoir à :

Madame Stacy MASSE, Juriste,

De pour moi et en mon nom, faire auprès du Tribunal de Commerce tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite société.

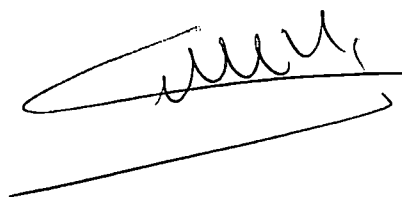
A cet effet :

Faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et toutes pièces utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire, promettant de l'avouer.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à SAINT BEAUZIRE,
Le 30 janvier 2024.

Monsieur Sébastien VIDAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the printed name.

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE L I M A G R A I N

Société Coopérative Agricole à capital social variable
Siège social : Biopôle Clermont-Limagne – Rue Henri Mondor – 63360 SAINT-BEAUZIRE
775 633 357 – RCS Clermont Ferrand

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi douze décembre, les délégués de sections de la Société Coopérative Agricole "Limagrain" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et aux statuts de la Coopérative Limagrain, au centre d'accueil de Mons à Aubiat (Puy-de-Dôme), sur convocation qui leur a été adressée par le Conseil d'Administration.

Le Président, Sébastien VIDAL, ouvre la séance à 17 h.

.../...

Enfin, le Président donne lecture de l'ordre du jour de la présente assemblée :

- .../..
- .../...
- .../...
- .../...
- Affectation du résultat
- .../...
- .../...
- .../...
- .../...
- .../...
- .../...
- .../...
- .../...
- Délégations de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

.../...

Il est ensuite procédé à l'examen et au vote des résolutions.

.../...

2^{ème} résolution – dotation des réserves obligatoires

Conformément aux dispositions de l'article L.524-2-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un excédent de 12 245 330,96 euros, dote les réserves obligatoires suivantes :

- Réserve indisponible des opérations avec les tiers non associés 152 557,29 euros

- Réserve légale	Néant
- Réserve pour remboursement de parts sociales	Néant
- Réserve statutaire	Néant

Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartissable s'élève à 12 092 773,67 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution - distribution d'un intérêt aux parts sociales

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de servir un intérêt aux parts sociales libérées à un taux de **2,748 %** l'an, soit un montant total de **423 595,13 euros**, pour l'ensemble de ses associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} résolution – distribution de dividendes reçus

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de distribuer une partie des **dividendes reçus au titre des participations visées aux articles L.523-5.1 et L.524-2.1 du Code Rural** pour un montant total de **6 165 860,80 euros**, soit **1,60 euros** par part sociale libérée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution – répartition de ristournes en faveur des Associés Coopérateurs proportionnellement aux opérations réalisées avec la Coopérative

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir au profit des Associés Coopérateurs les ristournes d'un montant de **2 453 501,64 euros**.

180,00 €	par hectare	pour les cultures de maïs semence, haricots semence et autres potagères de plein champ à grosses graines et tournesol semence	1 272 168,79 €
45,00 €	par hectare	pour le blé semence, blé meunier et maïs semoulier (variétés réservées), blé améliorant ou de force en filière (variétés non réservées)	839 976,39 €
135,00 €	par unité de 500 m ²	pour les tunnels	472,50 €
90,00 €	par unité de 1 000 m ²	pour les potagères fines de plein champ	720,00 €
360,00 €	par hectare	pour la vigne	46 850,44 €
22,50 €	par hectare	pour le maïs semoulier en filière (variétés non réservées), les semences céréales à paille (variétés non réservées) (blé, avoine, orge, seigle, triticale), les blés en filière hors blés améliorants ou de force (variétés non réservées), et les oléagineux en filière	286 978,25 €
2,55 €	par hectare	pour les céréales variétés non réservées (hors blés et maïs semoulier en filières) et les oléagineux hors filière, les protéagineux et les légumineuses	6 335,27 €
Total ristournes			2 453 501,64 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} résolution – dotation de réserves facultatives

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de constituer une provision de **3 049 816,10** euros en réserve facultative.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

18^{ème} résolution – pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra notamment de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

Extrait certifié conforme,
Saint-Beauzire, le 30/01/2024

Le Directeur Général Opérationnel
Christophe BRASSET





KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



VISAS 4 COMMISSARIAT SA
56, boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont-Ferrand France

Société Coopérative Agricole Limagrain

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023
Société Coopérative Agricole Limagrain
Biopôle Clermont-Limagne - Rue Henri Mondor - 63360 Saint-Beauzire



KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

VISAS 4 COMMISSARIAT SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 56, boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont-Ferrand France
339418535 RCS Clermont-Ferrand



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

VISAS 4 COMMISSARIAT SA
56, boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont-Ferrand France

Société Coopérative Agricole Limagrain

Biopôle Clermont-Limagne - Rue Henri Mondor - 63360 Saint-Beauzire

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

À l'assemblée générale de la société Coopérative Agricole Limagrain,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Coopérative Agricole Limagrain relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participation :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2023 s'établit à 242 696 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2 « Règles et méthodes comptables – Immobilisations financières » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés Coopérateurs.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 23 octobre 2023

Clermont-Ferrand, le 23 octobre 2023


KPMG SA

VISAS 4 COMMISSARIAT

Signature
numérique
de
Catherine
Porta

Catherine PORTA
Associée

Emily STRICKLAND

✓ Certified by  yousign

Emily STRICKLAND
Associée

Comptes sociaux *Limagrain*

Exercice 2022-2023



A handwritten signature in black ink, appearing to be "A. B. T."

Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	22-23	21-22
Chiffre d'affaires	3	273 906	213 409
Achats consommés		-216 315	-163 238
Marge brute		57 591	50 170
Autres produits d'exploitation	4	5 837	11 227
Ressources d'exploitation		63 428	61 397
Autres achats, charges externes et autres charges		-28 045	-26 909
Impôts, taxes assimilés		-1 334	-1 400
Charges de personnel		-26 154	-24 228
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	5	-4 998	-5 054
Charges d'exploitation		-60 531	-57 591
Résultat d'exploitation		2 897	3 806
Résultat financier	6	8 497	7 624
Résultat exceptionnel	7	1 171	1 397
Impôts sur les bénéfices	8	-319	-412
Résultat net de l'exercice		12 245	12 415

Bilan Actif

En milliers d'euros	Note	Brut 30.06.23	Amortissements et provisions	Net 30.06.23	Net 30.06.22
Immobilisations incorporelles	9	8 437	-7 412	1 025	1 513
Immobilisations corporelles	10	170 638	-114 700	55 939	49 463
Immobilisations financières	11	244 381	-206	244 175	240 459
Actif immobilisé		423 456	-122 318	301 138	291 435
Stocks	12	30 871	-188	30 684	26 284
Créances clients et comptes rattachés	13	102 308	-73	102 234	54 864
Autres créances	13	115 031	-106	114 925	94 595
Disponibilités	14	346		346	1 748
Actif circulant		248 556	-367	248 189	177 491
Comptes de régularisation	15	1 641		1 641	2 920
Total de l'actif		673 653	-122 685	550 969	471 846

Bilan Passif

En milliers d'euros	Note	22-23	21-22
Capital		15 418	14 816
Primes d'émission			
Réserves		270 266	268 935
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		12 245	12 415
Subventions d'investissement		314	22
Provisions réglementées			
Capitaux propres	16	298 244	296 187
Autres fonds propres	16		
Provisions pour risques et charges	17	534	1 389
Emprunts et dettes financières diverses	18	163 538	153 096
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19	73 350	9 786
Autres dettes	19	14 345	9 498
Passif exigible		251 234	172 380
Comptes de régularisation	20	958	1 891
Total du passif		550 969	471 846

Annexe aux comptes sociaux

NOTE 1	Faits marquants de l'exercice	5	NOTE 16	Capitaux propres	23
NOTE 2	Règles et méthodes comptables	6	NOTE 17	Provisions pour risques et charges	25
NOTE 3	Chiffre d'affaires	9	NOTE 18	Emprunts et dettes financières	25
NOTE 4	Autres produits	9	NOTE 19	Echéancier des dettes	26
NOTE 5	Dotations aux amortissements et provisions	10	NOTE 20	Comptes de régularisation passif et charges à payer	26
NOTE 6	Résultat financier	11	NOTE 21	Société consolidante	27
NOTE 7	Résultat exceptionnel	12	NOTE 22	Informations diverses	27
NOTE 8	Impôts sur les bénéfices	12	NOTE 23	Effectif moyen	27
NOTE 9	Immobilisations incorporelles	13	NOTE 24	Engagements hors bilan	28
NOTE 10	Immobilisations corporelles	15	NOTE 25	Evénements postérieurs à la clôture	28
NOTE 11	Immobilisations financières	17			
NOTE 12	Stocks	20			
NOTE 13	Etat des échéances des créances	21			
NOTE 14	Valeurs mobilières de placement	22			
NOTE 15	Comptes de régularisation actif et produits à recevoir	22			

Note 1 : Faits marquants

- Pour répondre aux obligations de la loi Egalim sur la séparation de la vente et du conseil (être propriétaire du stock pour appliquer le traitement sur la semence), les semences sont cédées au stade produit fini. Ce changement a conduit notamment à racheté à Limagrain Europe le stock report localisé sur Ennezat en début d'exercice pour près de 41 M€.
- Au cours de l'exercice 22/23, la Coopérative a procédé à l'acquisition de 119 039 titres Vilmorin & Cie pour un montant total de 4,9 M€. La Coopérative a pris des participations dans les sociétés, nouvellement créées, SOREALIM (1 titres à 10€) et LG Participation (100 titres à 10 €, soit 100%).
- La Coopérative Limagrain a financé à hauteur de 50M€ (au travers d'une avance de compte courant à LG Participations) l'opération de sortie en bourse pour VCO.
- La coopérative Limagrain a racheté à Limagrain Ingrédients le site de Bouzel qui intègre un terrain ainsi que des silos et entrepôts pour un montant de 1M€. Les travaux de réaménagement du site sont en cours dont 1,3M€ comptabilisés dans les comptes du 30/06/2023.
- La réorganisation de la branche Limagrain Coop est basée sur 5 principes : alignement de l'organisation à la stratégie, orientation clients, simplification et mutualisation, responsabilisation, modernisation des outils et développement du digital. Au 30 juin 2023, le plan de réorganisation étant quasi terminé ; le solde de la provision s'élève à 0.3M€.
- À la suite du sinistre grêle du 23 juillet 2021, les toitures de notre site d'Ennezat ont été endommagées. Ces toitures amiantées étaient valorisées pour 1,6 M€ amorties à hauteur de 1,4 M€. Le montant total des réparations prévues était de 7,7 M€ se décomposant comme suit :
 - 3,9 M€ de charges essentiellement des charges de désamiantage,
 - et 3,7 M€ d'investissements relatifs aux nouvelles toitures.

Les travaux se sont déroulés sur les exercices 21/22 et 22/23 et se termineront sur 23/24.

L'indemnité d'assurance perçue par Limagrain SCA en juin 2022 pour un montant de 5,1M€ couvre à hauteur de 3,8M€ les travaux de désamiantage (1.9M€ travaux engagés sur 21/22 et 1.7M€ sur 22/23) et 1,3 M€ les réparations des toitures.

Note 2 : Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règles et principes comptables du code du commerce et du plan comptable des sociétés coopératives agricoles et de leurs unions (Règlement ANC n°2021-01 du 07 mai 2021).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles correspondant aux fonds commerciaux acquis et aux fonds génétiques acquis ou créés sont réputées avoir une durée d'utilisation non limitée et ne font pas l'objet d'un amortissement.

Les malis de fusion sont affectés en priorité aux actifs sous-jacents et amortis sur la même durée que ces derniers. Il ne subsiste en fonds commercial que la partie résiduelle non affectable.

À chaque clôture annuelle des comptes, un test de dépréciation des fonds commerciaux et fonds génétiques est réalisé qu'il existe ou non un indice de perte de valeur et le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée à concurrence de la perte de valeur calculée. Ces dépréciations ont un caractère définitif et ne peuvent pas être reprises en résultat.

La durée d'amortissement des logiciels d'application informatique est de 3 à 7 ans.

Frais de recherche et développement

L'option comptable, qui consisterait à inscrire les frais de développement en immobilisations incorporelles n'a pas été souscrite dans les comptes sociaux.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon la méthode par composants lorsqu'elle s'applique et évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges. Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les principales durées correspondent à celles généralement retenues dans le secteur d'activité et sont en accord avec la législation fiscale à la clôture.

- Terrains et aménagements : non amortissables
- Constructions et agencements des constructions : 1 à 40 ans
- Installations techniques : 1 à 12 ans
- Matériel et outillage industriels, installations générales, agencements et aménagements divers, matériel de bureau : 1 à 20 ans
- Matériel de transport : 2 à 8 ans
- Matériel informatique : 1 à 7 ans
- Mobilier : 2 à 10 ans

Dès lors qu'un indice de perte de valeur relatif aux actifs corporels est identifié, une dépréciation est comptabilisée à concurrence de la perte de valeur calculée.

Les pertes de valeur constatées sur les immobilisations corporelles sont reprises lorsque l'indice de perte de valeur n'est plus avéré.

Immobilisations financières

La valeur brute est composée du prix d'acquisition augmenté des frais accessoires.

À chaque clôture de l'exercice, la société estime la valeur d'utilité de chacune de ses participations afin de déterminer si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable.

L'analyse menée repose sur une approche multicritère prenant en compte :

- d'abord la contribution de chaque filiale dans les comptes consolidés de la Société,
- puis le cas échéant, la valeur économique déterminée par référence aux flux de trésorerie futurs prenant en compte l'activité développée ainsi que les perspectives d'évolution ou par référence à toute autre méthode appropriée.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat. Les dépréciations sont reprises de telle sorte que la valeur nette comptable soit égale à la valeur d'utilité.

Stocks

La valorisation des stocks de matières premières comprend le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks de produits finis sont évalués au coût de revient hors frais financiers en excluant les coûts éventuels de sous/sur activité et comptabilisé selon la méthode du *Coût Unitaire Moyen Pondéré*.

La société comptabilise une provision pour dépréciation dès lors que la valeur de réalisation nette est inférieure à la valeur brute des stocks.

Cette provision est destinée à couvrir les risques suivants :

- valeur de réalisation inférieure au prix de marché ;
- ajustement en fonction des perspectives de marché ;
- risques de mauvaise germination et de mauvaise qualité des semences.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût historique. La société comptabilise une provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Opérations en devises

Opérations ne faisant pas l'objet de couverture :

Ces opérations sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date d'opération ou à un cours moyen mensuel. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice, les différences d'actualisation sont portées au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change existantes à la clôture font l'objet d'une provision pour risque de change, à l'exception des pertes latentes résultant des créances et dettes libellées dans la même devise et de même terme, pour lesquelles les pertes et gains de change latents sont compensés.

Opérations faisant l'objet de couverture :

Ces opérations sont enregistrées au cours de couverture. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de couverture jusqu'à concurrence des volumes couverts. Au-delà, les opérations en devises sont valorisées au cours de l'opération et à la clôture, actualisées au taux de clôture.

Opérations sur les marchés à terme de matières premières

La société ne réalise aucune opération à caractère spéculatif sur ce marché.

Les coûts et gains générés par les opérations de couverture d'un engagement ou d'une position existante sur le marché physique sont enregistrés en produits ou charges d'exploitation.

Les variations de valeur générant des appels de marge sur les positions de couvertures non dénouées sont comptabilisées dans un compte d'instrument financier présenté en disponibilités.

Le dépôt de garantie versé à l'organisme compensateur est comptabilisé à l'actif du bilan en immobilisations financières.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée par l'entreprise si les trois conditions suivantes sont remplies à la clôture de l'exercice :

- la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources non représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

A la clôture de l'exercice les provisions sont principalement liées aux :

- Litiges d'exploitation ;
- Litiges sociaux et prud'homaux ;
- Provisions pour médaille du travail.
- Autres provision pour risques et charges.

Provisions réglementées

Les provisions correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

Dettes financières

Les frais d'émission d'emprunt sont enregistrés en charge à répartir et étalés sur la durée de l'emprunt.

Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison du bien ou à la réalisation des prestations de services par la société.

Crédits d'impôts

Les dépenses de recherche et de développement donnent lieu chaque année au calcul du Crédit Impôt Recherche (CIR). Ce crédit d'impôt est calculé sur l'année civile et comptabilisé en diminution de l'impôt.

Changements de méthode d'évaluation ou de réglementation

Néant

Note 3 : Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	22-23			21-22
	France	Étranger	Total	Total
Marchandises	3 253		3 253	2 558
Ventes de produits finis	254 822	5 517	260 338	188 241
Prestations de services	8 119	6	8 125	20 831
Autres produits annexes	2 187	3	2 190	1 779
Total	268 380	5 526	273 906	213 409

L'augmentation du chiffre d'affaires s'explique principalement par les nombreux changements intervenus sur l'exercice sur l'activité de Production de Semences et ce afin de répondre aux obligations de la loi Egalim sur la séparation de la vente et du conseil (être propriétaire du stock pour appliquer le traitement sur la semence).

A compter de l'exercice 2022-2023, les semences Grandes cultures sont cédées au stade produit fini. Ce changement implique sur l'exercice 2022-2023 pour la Coopérative de ne plus réaliser de prestation de service (calibrage et conditionnement) et d'acheter les produits de traitements (7 M€ consommé sur l'exercice).

La coopérative devant être propriétaire du stock avant traitement, les semences report de Limagrain Europe basées sur Ennezat ont été rachetées pour près de 41 M€ en début d'exercice.

Note 4 : Autres produits

En milliers d'euros	22-23	21-22
Production immobilisée & stockée	2 631	7 994
Subventions d'exploitation	33	0
Transfert de charges d'exploitation	2 399	2 005
Reprises de provisions d'exploitation	462	908
Autres produits d'exploitation	313	320
Total	5 837	11 227

Comme sur 2021-2022, la production stockée constitue un produit ; de ce fait, celle-ci figure dans les autres produits. En 2021-2022, la production stockée était forte avec + 2M€ sur les stocks de blé et +5 M€ sur les maïs grains/semoulier. Sur 2022-2023, la principale variation est sur le blé avec + 2M€.

Note 5 :
Dotations et reprises d'amortissements
et provisions d'exploitation

En milliers d'euros	22-23		21-22	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Amortissements	4 731		4 644	
Dépréciations				
Provisions :				
• sur stocks	188	243	243	280
• sur créances clients	1	4	1	96
• sur autres créances				
• sur créances associés coop.	5	80	31	323
• pour risques et charges	74	135	135	209
Total	4 998	462	5 054	908

Note 6 : Résultat financier

Résultat financier

En milliers d'euros	22-23		21-22	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation		11 956		10 736
Produits des autres créances de l'actif immobilisé		2 479		869
Résultat de change	2		2	0
Intérêts divers	5 960	25	4 062	83
Résultat net sur cession de valeurs mobilières de placement				
Dotations et reprises de provisions			0	0
Autres				
Total	5 962	14 459	4 064	11 688

Les produits de participation sont composés des dividendes reçus principalement de :

- GLH pour 8 390 k€, contre 7 522 k€ en 2021-2022,
- VCO pour 2 569 k€, contre 2 203 k€ en 2021-2022,
- SELIA pour 993 k€, idem 2021-2022.

Dotations et reprises de provisions financières

En milliers d'euros	22-23		21-22	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Sur charges à répartir et frais d'émission d'emprunt				
Sur écarts de conversion et risques de change				
Sur titres de participation et autres immobilisations financières :				
• Groupe				
• Hors-groupe				
Sur garanties financières précédemment déclarées en hors-bilan				
Dépréciations				
Total	0	0	0	0

Note 7 : Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	22-23		21-22	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Sur opérations de gestion	1 986	589	2 068	4
Sur opérations en capital	89	1	348	1 453
Dotations - reprises de provisions et transferts de charges	100	2 756	1 000	3 356
Dépréciations				
Total	2 175	3 346	3 416	4 813

Les charges sur opérations de gestion sont essentiellement composées des travaux de désamiantage (à la suite du sinistre grêle notamment sur notre site d'Ennezat) démarrés sur 21/22 (avec 1 920k€) et qui se poursuivent sur 22/23, à hauteur de 1 739k€. Ces charges-là sont compensées par le produit constaté d'avance constaté au 30/06/22 pour 1 891k€ suite à l'encaissement de la prime d'assurance. Il restera 28k€ de travaux à engager sur 2023/2024 qui sont donc considérés en produits constatés d'avance.

Quant aux produits sur opérations de gestion, ils sont constitués des remboursements obtenus au titre de la TICGN pour un total de 555k€.

Sur 22-23, la provision pour réorganisation a été reprise pour 894k€. Le solde de cette provision s'élève à 206k€ au 30/06/23.

Note 8 : Impôts sur les bénéfices

En milliers d'euros	22-23	21-22
Impôt sur les sociétés	345	429
Crédits d'impôts	-25	-17
Total	319	412

Les crédits d'impôts sont constitués du crédit d'impôt famille pour 24,3 k€ et du crédit impôt mécénat pour 0,7 k€.

Note 9 : Immobilisations incorporelles

1 - Brut

En milliers d'euros	30.06.22	Mouvements de la période		30.06.23
		Augmentations	Diminutions	
	A	B	C	D
Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences	8 336	14	221	8 129
Fonds commercial	0			0
Autres immobilisations incorporelles	275			275
Immobilisations incorporelles en cours	13	31	11	32
Total	8 624	45	233	8 437

1-1 Détail des augmentations

En milliers d'euros		Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Augmentations de l'exercice	Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences	9		5		
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations incorporelles en cours			31		
Total		9	0	36	0	0

1-2 Détail des diminutions

En milliers d'euros		Ventilation des diminutions				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Diminutions de l'exercice	Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences					221
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations incorporelles en cours	11				
Total		11	0	0	0	221

La diminution des immobilisations incorporelles est constituée de la mise au rebut de logiciels informatiques entièrement amortis.

2 - Amortissements

En milliers d'euros	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement ou indiquer la fourchette retenue	Mode d'amortissement	30.06.22	Mouvements de la période		30.06.23
				Dotations	Reprises	
Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences		linéaire	6 835	522	-221	7 137
Fonds commercial		linéaire	0			0
Autres immobilisations incorporelles		linéaire	275			275
Total			7 111	522	-221	7 412

2-1 Détail des augmentations

En millier d'euros		Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Dotations de l'exercice	Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences		522		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
Total		0	522	0	0

2-2 Détail des diminutions

En millier d'euros		Ventilation des diminutions		
		Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Diminutions de l'exercice	Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences			-221
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles			
Total		0	0	-221

Note 10 : Immobilisations corporelles

1 – Brut

En milliers d'euros	30.06.22	Mouvements de la période		30.06.23
		Augmentations	Diminutions	
	A	B	C	D
Terrains	4 946	100		5 046
Constructions	85 261	3 831	247	88 845
Installations techniques, matériel et outillage industriels	60 471	2 356		62 826
Autres immobilisations corporelles	3 226	73		3 299
Immobilisations corporelles en cours	6 297	7 738	3 414	10 621
Total	160 201	14 098	3 661	170 638

1.1 - Détail des augmentations

En milliers d'euros		Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Augmentations de l'exercice	Terrains			100		
	Constructions	2 327		1 504		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	962		1 393		
	Autres immobilisations corporelles	39		35		
	Immobilisations corporelles en cours			7 738		
Total		3 328	0	10 771	0	0

Les principales mises services concernent :

- Construction d'un local phytosanitaire et toiture Aigueperse 1 pour 531 k€,
- Installation d'un groupe froid au Silo 1 Ennezat pour 642 k€,
- Remplacement élévateurs silo 1 Ennezat pour 253 k€,
- Acquisition terrain et bâtiments du site de Bouzel (rachat à Limagrains Ingrédients) pour 1 000 k€,
- Entretien bâtiments et voirie des sites MDG pour 206k€,
- Acquisition de containers à Ennezat pour 162 k€,
- Mise ne conformité ICPE et sprinklage bâtiments A/B/C Haut Ennezat pour 657k€,
- Changement trémies réception R1 Ennezat pour 241k€,
- Acquisition brosse pour nettoyage tournesol Ennezat pour 126k€.

Les principales immobilisations corporelles en cours sont :

- Intégration site Bouzel pour 1 300k€,
- Remplacement toitures Ennezat pour 3 769k€
- Réhabilitation bat A/B/C/D/E Bas Ennezat pour 1 680k€,
- Tour de travail pour pré-nettoyeur MC4 Ennezat pour 830k€,
- Palettiseur et banc couseur chaîne 4 Ennezat pour 229k€,
- Renouvellement réseau Ennezat pour 145 k€,
- Changement bandes caoutchouc tapis et élévateurs pour 139k€,
- Projet Ennezat usine pour 162 k€.

1.2 Détail des diminutions

En milliers d'euros		Ventilation des diminutions				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Diminutions de l'exercice	Terrains					
	Constructions					247
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations corporelles en cours	3 325				89
Total		3 325	0	0	0	336

2 – Amortissements

En milliers d'euros	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	30.06.22	Mouvements de la période		30.06.23
				Dotations	Reprises	
Terrains		linéaire	1 527	7		1 534
Constructions		linéaire	56 724	2 157	-247	58 635
Installations techniques, matériel et outillage industriels		linéaire	50 063	1 887		51 950
Autres immobilisations corporelles		linéaire	2 424	157		2 581
Total			110 738	4 209	-247	114 700

2.1- Détail des dotations

En K€		Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Dotations de l'exercice	Terrains		7		
	Constructions		2 157		
	Installations techniques, matériel		1 887		
	Autres immobilisations corporelles		157		
Total		0	4 209	0	0

2.2 - Détail des diminutions

En K€		Ventilation des diminutions		
		Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Diminutions de l'exercice	Terrains			
	Constructions			-247
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			
	Autres immobilisations corporelles			
Total		0	0	-247

Note 11 : Immobilisations financières

1 - Brut

En milliers d'euros	30.06.22	Mouvements de la période		30.06.23
		Augmentations	Cessions	
	A	B	C	D
Titres de participation	237 728	4 967		242 696
Créances rattachées à des participations	0			0
Prêts	225	130	-199	156
Autres immobilisations financières	2 712	393	-1 576	1 529
Total	240 665	5 491	-1 775	244 381

1.1 Détail des augmentations

En milliers d'euros		Ventilation des augmentations			
		Virements		Entrées	
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports
Augmentations de l'exercice	Titres de participation			4 967	
	Créances rattachées à des participations				
	Prêts			130	
	Autres immobilisations financières			393	
Total		0	0	5 491	0

Sur 2022-2023, Limagrain a acquis 119 039 titres Vilmorin & Cie pour 4 966 K€.

1.2 Détail des diminutions

En milliers d'euros		Ventilation des diminutions				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mise hors service
Diminutions de l'exercice	Titres de participation					
	Créances rattachées à des participations					
	Prêts			-199		
	Autres immobilisations financières			-1 576		
Total		0	0	-1 775	0	0

Au 30/06/2023, le montant du dépôt sur les opérations de couverture CACEIS s'élève à 451 K€, contre 1 624 K€ en 22-23, soit une variation de 1 173K€.

2 - Dépréciations

En milliers d'euros	30.06.22	Mouvements de la période		30.06.23
		Dotations	Reprises	
Titres de participation	0			0
Créances rattachées à des participations	0			0
Prêts	0			
Autres immobilisations financières	206			206
Total	206	0	0	206

Participations à des organismes coopératifs agricoles

(Art 430-4 du règlement n°2021-01 du 7 mai 2021 relatif aux comptes annuels des coopératives agricoles et de leurs unions)

Organismes coopératifs agricoles	Dev.	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	% détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par la société et non remboursés	Garanties données Cautions, avals données par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
		En milliers de devises		En %	En milliers d'euros						
SICAREV/COOP	EURO	NC	NC	NC	0,95	0,95	0	0	NC	NC	NC
COOPACA	EURO	NC	NC	NC	0,15	0,15	0	0	NC	NC	NC
LA COOPERATION AGRICOLE	EURO	NC	NC	NC	0,62	0,62	0	0	NC	NC	NC
INVVO	EURO	NC	NC	NC	504,56	504,56	0	0	NC	NC	NC
TOP SEMENCES	EURO	NC	NC	NC	2,25	2,25	0	0	NC	NC	NC
UNION ADHERENT COOP	EURO	NC	NC	NC	10,00	10,00	0	0	NC	NC	NC
CAVAC	EURO	NC	NC	NC	1,00	1,00	0	0	NC	NC	NC
BIO AGRI	EURO	NC	NC	NC	15,00	15,00	0	11	NC	NC	NC
COOP EUREA	EURO	NC	NC	NC	1,50	1,50	0	0	NC	NC	NC
ICS COOP	EURO	NC	NC	NC	0,31	0,31	0	0	NC	NC	NC

Note 12 : Stocks

1 – Détail des stocks et en-cours

En milliers d'euros	30.06.22	30.06.23
Matières premières et autres approvisionnements	13 362	16 912
En cours de production	2 389	2 836
Produits intermédiaires et finis	10 472	10 832
Marchandises	60	104
Total	26 284	30 684

Le stock de marchandises provient de l'activité approvisionnement (fertilisation, santé végétale, équipements).

Le stock de produits intermédiaires et finis est constitué des stocks de céréales et de maïs semoulier.

Les variations les plus importantes proviennent d'une augmentation du stock de blé de 2 288 k€, de produits de traitement de 1604 k€, ainsi que des semences de blé de 554 k€.

2 – Etat des dépréciations de stocks et en-cours

En milliers d'euros	30.06.22	30.06.23	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisionnements	0	-90	fonds de cellule blé = dépréciation 100%
En cours de production		0	
Produits intermédiaires et finis	-224	-86	36K€ sur semences CAP =provision 100% du lot (problème qualité et plus de marché à la vente) 50K€ sur légumineuses = prix de vente < prix de revient
Marchandises	-19	-12	Distribution stock dormant (dont 1,4K€ sur produits phyto interdit à la vente)
Total	-243	-188	

Des provisions ont été constituées à hauteur de 90K€ sur le stock de blé, 50K€ sur le stock de légumineuses, 36K€ sur le stock de semences de céréales à paille et 12K€ sur le stock distribution.

Note 13 : Etat des échéances des créances

En milliers d'euros	30.06.23		
	A un an au plus	A plus d'un an	Brut
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts et créances rattachées	82	74	156
Autres titres immobilisés	0	1 045	1 045
Autres immobilisations financières	484		484
Créances de l'actif circulant			
Avances versées aux fournisseurs	10 583		10 583
Clients et comptes rattachés	102 308		102 308
Autres actifs circulants nets dont :			0
• Créances fiscales et sociales	6 956	12	6 967
• Groupe et associés	96 292		96 292
• Débiteurs divers	1 189		1 189
Charges constatées d'avance	1 624	17	1 641
Frais d'émission d'emprunts à étaler			0
Total	219 517	1 148	220 665

Note 14 :

Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	30.06.23	30.06.22
Actions propres		
Autres valeurs mobilières de placement		
Certificats de dépôt		
Total	0	0

Note 15 :

Comptes de régularisation actif

En milliers d'euros	30.06.23	30.06.22
Charges constatées d'avance	1 641	2 920
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Écarts de conversion actif		
Instruments financiers	0	1 080
Total	1 641	4 000

Les charges constatées d'avance sont composées principalement des achats conso récolte 2023 (866 k€, dont 111k€ avec Tardif) et l'assurance paramétrique souscrite pour couvrir la baisse des rendements sur le maïs semence récolte 2023 au titre de l'exercice 2023-2024 avec Besse Agro.

Les instruments financiers correspondent au compte CACEIS. Au 30/06/22, ceux-ci s'élevaient à 1 080 k€.

Produits à recevoir

En milliers d'euros	30.06.23	30.06.22
RRR à obtenir et avoirs à recevoir	1 161	933
Clients - factures à établir	4 487	6 042
Salariés produits à recevoir		
Organismes sociaux - produits à recevoir		2
Etat - produits à recevoir	214	210
Produits à recevoir divers	1 320	1 555
Total	7 181	8 742

Note 16 : Capitaux propres

En milliers d'euros	30.06.22	Affectation Résultat	Dividendes versés	Variation capital souscrit	Résultat de l'exercice	Autres mouvements de l'exercice	30.06.23
Capital social	14 816			602		0	15 418
Primes d'émission	0						0
Écarts de réévaluation	15						15
Réserves	0						0
• légales	15 329						15 329
• indisponibles	214	464					678
• réglementées	39 598						39 598
• statutaires	9 662	392					10 055
• autres	204 116	474					204 591
Report à nouveau	0	11 084	-11 084				0
Résultat de l'exercice	12 415	-12 415			12 245		12 245
Subventions d'investissement	21					292	314
Provisions réglementées	0						0
Total	296 187	0	-11 084	602	12 245	292	298 243

Le capital social se décompose en **3 854 533** actions de **4** euros chacune dont **3 329 462** parts sociales d'activité (PSA) et **525 071** parts sociales d'épargne (PSE), détenues par **1 103** associés. Sur 2022-2023, le montant des remboursements des parts sociales s'élève à **222 501** parts et le montant des souscriptions à **373 040** parts.

Le résultat de l'exercice 2021/2022 a été affecté de la façon suivante :

- Dotation à la réserve compensant les remboursements de parts sociales : 392 k€
- Dotation à la réserve indisponible des opérations TNA : 464 k€
- Dotation à la réserve facultative : 474 k€
- Distribution de dividendes reçus : 7 809 k€
- Distribution d'un intérêt aux parts sociales : 330 k€
- Distribution de ristournes : 2 944 k€.

Le résultat tiers non coopérateurs au 30/06/2023 fait apparaître un excédent de **153 k€**.

Provision pour parfaire intérêt aux parts / provision pour ristournes éventuelles

En milliers d'euros	PROVISION POUR PARFAIRE INTERET			PROVISION POUR RISTOURNES		
	DOTATION	REPRISE	SOLDE	DOTATION	REPRISE	SOLDE
ANTERIEUR			199 954			
AGO DE DECEMBRE 2006	10 624		210 578			
AGO DE DECEMBRE 2007	150 000		360 578	1 971 401		1 971 401
AGM DE DECEMBRE 2008	4 000 000	312 607	4 047 971		1 095 401	876 000
AGM DE DECEMBRE 2009		340 892	3 707 079	354 769		1 230 770
AGM DOMAGRI	70 000		3 777 079			1 230 770
AGM DE DECEMBRE 2010	519 611		4 296 689	421 010		1 651 780
AGM DECEMBRE 2011	21 676		4 318 365	1 580 061		3 231 841
AGM DECEMBRE 2012			4 318 365	1 000 000		4 231 841
AGM DECEMBRE 2013	0	0	4 318 365	0	0	4 231 841
AGM DECEMBRE 2014			4 318 365	451 204		4 683 045
AGM DECEMBRE 2015			4 318 365	864 302	5 547 347	0

Autres fonds propres

En milliers d'euros	30.06.23	30.06.22
Obligations remboursables en actions		
Avances conditionnées		
Total	0	0

Note 17 : Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	30.06.22	Dotations	Reprises		30.06.23
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour risques de change	0				0
Provisions pour autres risques	0				0
Provisions pour charges	1 389	174		-1 029	534
Total	1 389	174	0	-1 029	534

Les provisions pour charges correspondent à des litiges sociaux pour 50 k€, à la provision médaille du travail pour 277 k€ et à la provision pour restructuration projet transformation de la coopérative pour 206 k€.

Note 18 : Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	30.06.22	Accroissements	Remboursements	30.06.23
Emprunts obligataires	0			0
Autres emprunts	3 514		-703	2 812
Emprunts à moyen et long terme	3 514	0	-703	2 812
Concours bancaires courants	41		-8	34
Crédits spots	41 460	413 966	-420 446	34 980
Comptes courants Groupe et associés	108 080	18 157	-563	125 674
Autres dettes financières court terme	0	38		38
Emprunts à court terme	149 581	432 162	-421 016	160 726

Les comptes de dépôts adhérents ont augmenté de 18 059 k€ par rapport à l'exercice 2021-2022.

Note 19 : Echancier des dettes

En milliers d'euros	MONTANT BRUT				Total
		A 1 an au plus	A +1an et 5 ans au plus	A +5 ans	
Emprunts obligataires-					0
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts moyen et long terme	2 812	712	2 100		2 812
Emprunts court terme	38	38			38
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits					
Concours bancaires courants	34	34			34
Crédits spots	34 980	34 980			34 980
Emprunts et dettes financières divers					
Comptes courants Groupe et associés	125 674	125 674			125 674
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 350	73 350			73 350
Dettes fiscales et sociales	5 687	5 687			5 687
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 374	7 374			7 374
Comptes courants d'intégration fiscale					0
Autres dettes	1 284	1 284			1 284
Produits constatés d'avance	958	958			958
Ecart de conversion passif					0
Total	252 191	250 091	2 100	0	252 191

Note 20 : Comptes de régularisation passif

En milliers d'euros	30.06.23	30.06.22
Produits constatés d'avance	958	1 891
Écart de conversion passif		
Total	958	1 891

En 2021-2022, les produits constatés d'avance correspondaient aux travaux conservatoires concernant le sinistre grêle Ennezat engagés sur 22/23 pour 1 891 k€.

Sur 2022-2023, ils correspondent aux montants des débouclages sur le MATIF sur 22/23 de la récolte 2023 pour 157 k€ et aux montants des débouclages sur le MATIF réalisés sur des volumes qui seront facturés sur 23/24 pour 772 k€.

Charges à payer

En milliers d'euros	30.06.23	30.06.22
Fournisseurs à payer	11 125	8 149
RRR à accorder et avoirs à émettre	697	35
Salariés - charges à payer	2 590	2 003
Organismes sociaux - charges à payer	1 007	829
Etat - charges à payer	77	65
Charges à payer diverses	1 050	1 406
<i>Autres catégories à préciser</i>		
Total	16 545	12 487

Note 21 : Société consolidante

Nom	Limagrain - Société Coopérative Agricole
Siège	Siège social : Biopôle Clermont - Limagne - Rue Henri Mondor - 63360 Saint Beuzire
N° d'identification si entité française	N° SIRET : 775 633 357 00246
Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	Les comptes consolidés sont disponibles sur le site internet de Vilmorin&Cie www.vilmorincie.com , rubrique Publications, et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org

Note 22 : Informations diverses

Rémunération des administrateurs

L'allocation globale allouée aux administrateurs dans le cadre de l'exercice de leur fonction est fixée pour l'exercice 2022/2023 à la somme de 291 k€.

Note 23 : Effectif moyen

Répartition par catégorie

Répartition par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers, Employés	70
Techniciens, agents de maîtrise	113
Cadres et ingénieurs	66
Total	249

Note 24 : Engagements hors-bilan

En milliers d'euros	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements réciproques
Indemnités de départ à la retraite		2 000	
Avais, cautions, et garanties	3 368	507 610	
Créances cédées non échues			
Engagements illimités à l'égard des entreprises liées			
Engagements de retour à meilleure fortune			
Subventions reçues à reverser éventuellement			
Commandes de fournisseurs d'immobilisations et autres engagements d'achat			
Achat et vente de devises à terme			
Gestion du risque de taux			
Autres engagements			5 800
Total	3 368	509 610	5 800

HYPOTHESES D'EVALUATION

L'ensemble des hypothèses et paramètres d'évaluation a été défini en concertation avec le Groupe LIMAGRAIN et la société WTW. Depuis l'évaluation réalisée au 30/06/2022, le taux d'actualisation, le taux d'inflation, les tables de survie et le calcul de l'âge du taux plein ont été modifiés.

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation retenu pour la présente évaluation s'établit à **3,60%** (contre 3,25% au 30/06/2022). Cette hypothèse a été déterminée par WTW.

Taux d'inflation

Le taux d'inflation retenu est fixé à **2,30%** (contre 2,45% au 30/06/2022). Cette hypothèse a été déterminée par WTW.

Taux d'évolution des salaires

Le taux d'évolution des salaires étant exprimé au-delà de l'inflation, celui-ci a dû être ajusté afin de garder un taux global égal à 3% : il est donc passé de 0,55% au-delà de l'inflation à **0,70%** au-delà de l'inflation.

Tables de survie

Les tables de survie INSEE 2016-2018 remplacent les tables INSEE 2015-2017.

Age de cessation d'activité

L'âge de cessation d'activité correspond à l'âge du taux plein. A partir de cette année, le taux plein est calculé selon la nouvelle réforme en vigueur depuis 2023.

Crédit-bail

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Install. techniques, matériel et outillage	Autres immob. corporelles	Immobilisations en cours	Total
Redevances de l'exercice payées				30 350		30 350
Redevances restant à payer				30 350		30 350
				121 400		121 400
				30 350		30 350
	0	0	0	182 100	0	182 100
Prix d'achat résiduel				79 939		79 939

Note 25 : Événements postérieurs à la clôture

Au cours du mois de juillet 2023, la coopérative Limagrain a acquis 260 titres GLH Participations pour une valeur de 6k€.